



Report de la réduction du nucléaire dans le mix énergétique

Le retour à la raison ?

Dès la promulgation de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la CFE Énergies n'a cessé de plaider pour une transition réaliste tout comme elle l'avait également fait durant les débats préalables. La réduction de la part du nucléaire à 50 % dans le mix énergétique en 2025 relevait d'un vœu pieux et, plus les mois passaient depuis la ratification de la loi, plus les observateurs étaient nombreux à partager les analyses de la CFE Énergies. Mais à peine ce retour à la raison entrepris, fleurissent de nouveau dans les médias procès d'intentions et menaces sur le Groupe EDF : scandaleux !

La décision récente du gouvernement de décaler dans le temps l'atteinte de cet objectif s'inscrit finalement dans l'intérêt supérieur énoncé continuellement par la CFE Énergies : garantir un parc de production à même de produire, à moindre coût, un kWh décarboné avec une sécurité d'approvisionnement sans faille.

Il devenait évident qu'un délai supplémentaire devait être accordé afin de réunir les conditions du succès de la réduction du nucléaire dans le mix énergétique pour que les moyens de production de substitution produisent un kWh à un coût acceptable par tous, de surcroît décarboné pour satisfaire aux objectifs environnementaux et en garantissant la sécurité de nos approvisionnements.

Du constat partagé, il revient dorénavant de fixer, dans les mois à venir, le nombre d'années nécessaires pour réduire le nucléaire dans le mix énergétique à hauteur des 50 % imposés par la loi. À dire d'expert cela nécessitera une augmentation de 120 TWh de production d'électricité renouvelable pour y satisfaire. Beaucoup plus simple à dire qu'à réaliser notamment quand on sait que ces modes de production éolien ou photovoltaïque, de nature intermittente, ont un facteur de charge entre 10 et 20 % contre 75 % pour le nucléaire. Ceci implique le développement d'un parc renouvelable à la puissance installée bien supérieure pour produire 120 TWh et en un temps record là où la lourdeur administrative impose un délai de près de 10 ans entre les demandes d'autorisation et la réalisation de ces projets !

Autre défi à relever, celui de l'adaptation des réseaux de transport et de distribution à l'augmentation de la puissance raccordée issue de ces nouveaux moyens de production. Il est convenu qu'1 € investi dans un parc de production éolien ou photovoltaïque nécessite 1 € d'investissement dans le réseau de transport pour l'adapter au surcroît de puissance. Ce montant renchérit le coût global d'un kWh issu de ces moyens de production, mais qui en parle ?

Première des énergies renouvelables, l'hydroélectricité est également la première des solutions de stockage d'énergie. La CFE Énergies demande donc au gouvernement d'aller au bout de la cohérence de ses choix en matière énergétique en défendant le patrimoine hydroélectrique français face à la pression dogmatique de la Commission européenne.

Enfin, la CFE Énergies exhorte les décideurs à revenir à la raison en matière de politique énergétique et à privilégier l'intérêt général. Pour la CFE Énergies, les propos à l'emporte-pièce, les stigmatisations infondées et les positions péremptoires, systématiquement à charge contre EDF, sont totalement irresponsables et ne sont pas à la hauteur des enjeux énergétiques. Ils provoquent l'indignation des salariés d'EDF.

Finalement, en repoussant à une date ultérieure l'atteinte des 50 % de la production nucléaire dans le mix énergétique, le gouvernement ne répond qu'en partie à l'équation de la transition énergétique. Cette transition exige d'autres facteurs de succès qui ont été déjà largement développés par la CFE Énergies et qu'elle continuera inlassablement de porter dans l'intérêt général.